

# Une affaire d'empoisonnement à Lésigny, en 1860

## La disparition de Marguerite Cartier

Au XIX<sup>e</sup> siècle, vingt procès pour empoisonnements sont jugés par la cour d'assises de la Vienne. À l'exception de deux d'entre elles, qui se déroulèrent dans les murs de Poitiers et Châtellerault, toutes les affaires ont pour cadre le milieu rural et pour mobile la vengeance, sous une forme ou une autre. La mésentente conjugale figure en premier chef parmi les origines de ces tentatives d'homicides, toutefois les désaccords sur les lieux de travail, la volonté d'éliminer de jeunes enfants ou encore celle de hâter ou modifier un héritage ressortent également des procédures. Sous le Second Empire, une femme de Lésigny-sur-Creuse, suscite l'exaspération tant de son époux que de ses employés. Ils décident d'unir leurs ressentiments en un complot pour éliminer celle qu'ils nomment *la bourgeoise*. L'affaire remue fortement la communauté villageoise et montre les rouages d'une enquête criminelle tout en offrant un point de vue sur la société rurale du nord-est de la Vienne en ce milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, à un moment où le poison envahit les journaux, les romans et, pense-t-on, les tribunaux. Par ailleurs, son étude permet d'appréhender les ressorts de la préméditation et de la complicité, développées à un point très avancé.

### La lassitude du meunier

La fin de la décennie 1850 signe, jour après jour, la lente décadence de la vie de Jean Saulnier. Né à Chambon, dans le nord de la Charente-Maritime, au début de l'an XI<sup>1</sup>, ses nombreux travers finissent par le rattraper au fil des années. Installé dans la vallée de la Creuse, à Lésigny, où il a épousé Marguerite Cartier, de quinze ans sa cadette, il se forge une réputation exécrationnelle. Braconnier invétéré, les gendarmes parviennent à l'arrêter et il doit comparaître devant le tribunal de Loches qui le condamne, le 14 novembre 1846, à deux années de prison. Lorsqu'il revient sur ses terres, au moulin du Chapeau, Jean ne parvient pas à reprendre son activité. Il accumule les dettes, à tel point qu'il subit une expropriation. Le fermier Autexier, qui rachète le bien, accepte toutefois de le garder comme meunier, apitoyé, peut-être, par les deuils successifs des époux qui ont enterré six de leurs huit enfants entre 1844 et 1853<sup>2</sup>.



Les chasseurs clandestins sont nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle, comme ceux peints ici par Gustave Courbet en 1850, musée G. Courbet, Ornans

Jean ne semble toutefois pas tirer de leçon de cette déconvenue. Lorsque son épouse s'est endormie, l'homme « fait le mur » pour entamer de longues courses nocturnes qui le mènent tantôt à abuser de la boisson dans les auberges des environs, tantôt à d'interminables parties de braconnages qui peuvent durer 10 à 12 jours.

<sup>1</sup> Le 17 décembre 1802 selon la source principale de ce chapitre. AD86 : 2 U 1646. Affaire n°2583 : Léon Tartarin, Joséphine Debain, Charles Pageault et Jean Saulnier (114 pièces).

<sup>2</sup> AD86 : 9 E 155-5 et 6. Décès, Lésigny, 1843-1857.

Si les descriptions que feront de lui amis et voisins lors du procès dont il sera l'un des accusés, le présentent comme un époux patient et calme, tous s'accordent à lui reconnaître une véritable double personnalité. « docteur Jekyll » au moulin du Chapeau où il supporte Marguerite qui sombre peu à peu dans la violence verbale et physique, il devient « mister Hyde » une fois échappé<sup>3</sup>. Ivrogne notoire, bagarreur invétéré, voleur à l'occasion, il a ainsi dérobé plusieurs pistolets avec lesquels il règle des comptes entre hommes pris de vin ou dérobe des chevaux qui lui permettent de s'enfuir lorsque la situation tourne à son désavantage.

Au cours de l'année 1860, alors que l'âge commence à restreindre ses ardeurs belliqueuses, deux faits concomitants le transforment en l'instigateur d'un meurtre. Dans un premier temps, il sollicite Marguerite afin qu'elle entame sa fortune personnelle pour lui permettre de rembourser partiellement les dettes qu'il continue d'accumuler. Car l'épouse n'est pas dépourvue : elle a hérité d'une maison à La Roche-Posay, de deux pièces de terres et d'un jardin dans deux hameaux voisins, d'une autre pièce de terre de quarante ares à Béruges, le tout d'une valeur de 750 francs ainsi que de plus de 2 200 francs de mobilier au moulin du Chapeau. Soit un total non négligeable dont Jean souhaite s'emparer. Mais il se heurte à un refus net de Marguerite, prête à faire une procédure de séparation de biens afin de protéger ce que ses parents lui ont légué. La discussion est récurrente et pousse à bout l'épouse, que ses domestiques décrivent comme *colérique, insupportable, invivable*. Ce sera l'unique fois où Jean perd la maîtrise de lui-même. Il saisit Marguerite par les cheveux et la traîne de force dans un étang voisin où il lui plonge la tête sous l'eau, devant les yeux médusés des domestiques qui vivent à leurs côtés, et de plusieurs villageois. Mais ce serait mal la connaître que de croire qu'une telle scène suffise à l'intimider : elle *en ressort encore plus furieuse et le poursuit en tentant de le lapider à coups de pavés et ce alors que tout le monde les regardait*.

Désavoué publiquement dans son rôle de chef de famille, humilié dans sa posture de supériorité masculine, Jean sollicite les faveurs d'une autre femme. Il s'agit de Joséphine Debain, de trente ans plus jeune que lui et qui atteint juste 23 ans. Celle-ci ne se fait pas prier. Sa légèreté est connue dans le petit monde des journaliers de Lésigny et Coussay-les-Bois, son village d'origine. Le garçon meunier Louis Pichon la décrit comme *se laissant facilement toucher et embrasser par les hommes*, ce que confirme son collègue François Nonet, qui souligne qu'elle folâtrait *avec tous les hommes de la ferme*. Jean jette donc son dévolu sur Joséphine, mais celle-ci lui refuse l'exclusivité et permet aux autres employés de batifoler avec elle, provoquant la colère du maître. Elle n'accepte pas non plus la discrétion que requiert le meunier, si bien que Marguerite constate rapidement les écarts de son époux. Le quotidien s'avère, dès lors, émaillé d'insultes : les *brigand, scélérat, mange-tout, libertin* fusent au Chapeau. Jusqu'à ce qu'elle franchisse le cap, dans la maltraitance qui va lui coûter la vie, en s'en prenant aux domestiques. Les altercations avec Joséphine deviennent quotidiennes, celle-ci répondant avec vigueur et promettant à Marguerite que *lorsqu'elle ne sera plus là, ce sera elle la maîtresse*. Charles Pageault, fermier de 47 ans employé au moulin, subit des injures régulières pour accompagner fréquemment Jean dans ses virées nocturnes. Le jeune Louis Tartarin, pour sa part, est le fils d'un employé du comte de Chasteignier, issu d'une famille d'excellente réputation mais plongée dans une grande misère depuis le veuvage de sa mère, qui doit élever seule sept enfants. Domestique des époux Saulnier, il devient le souffre-douleur de l'épouse, qui le frappe et l'insulte<sup>4</sup>. Peu à peu, avouera-t-il, se forme dans son esprit d'adolescent de 16 ans, l'envie de se débarrasser de la bourgeoise...

---

<sup>3</sup> Référence légèrement anachronique, le roman de R.L. Stevenson sera en effet publié en 1886 sous le titre de *L'étrange cas du docteur Jekyll et de mister Hyde*, qui a donné lieu à 67 adaptations diverses depuis.

<sup>4</sup> Pour une perspective historique sur les « moutons noirs, les brebis galeuses, les pestiférés, les vilains petits canards », voir Frédéric Chauvaud, *Boucs émissaires, têtes de Turcs et souffre-douleur*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 337 p.

## L'insupportable bourgeoise

Les trois employés désignent, sous ce vocable, leur patronne. Outre l'aveu de Léon, le terme de *bourgeoise* pour évoquer Marguerite se retrouve ainsi de façon systématique lors des dépositions de Charles Pageault (*si la bourgeoise buvait tant seulement la valeur de dix allumettes chimiques, ce serait assez !*) comme de Joséphine Debain (*j'ai mis des allumettes chimiques dans le potet, la bourgeoise en a bu et ça n'a rien fait !*).

Employé à répétition, il revêt clairement un sens péjoratif en ces années d'émergence des idées socialistes en Europe, à mi-chemin entre le printemps des peuples de 1848 et la Commune de Paris de 1871. Aux confins des campagnes du Poitou et du Berry, dans leur moulin isolé, Joséphine, Charles ou Léon ignorent probablement la définition proposée par Marx et Engels de la bourgeoisie lorsqu'ils évoquent Marguerite<sup>5</sup>. Cependant, ce mot, daté du XI<sup>e</sup> siècle avec l'apparition des villages appelé « bourgs » en opposition à l'habitat dispersé qui caractérisait jusque-là les espaces ruraux, s'est progressivement transformé dans sa signification pour devenir, à la fin de l'Ancien régime, le symbole d'une classe sociale intermédiaire entre la paysannerie et la noblesse qui accumule richesses et privilèges tout en résidant dans les villes.

À l'époque de cette affaire, le *bourgeois* est un personnage central de la société : homme d'affaires profitant de la révolution industrielle, notaire, banquier ou médecin, il appartient à la catégorie que valorise le régime du Second Empire, et qu'affectionnent Balzac ou Zola pour mettre en scène les travers et les ambitions de leurs représentants<sup>6</sup>. Marguerite n'y appartient certes pas, loin de là, toutefois, employé à des fins péjoratives, le mot révèle une véritable rivalité sociale entre les domestiques et l'employeuse, presque politique : contrairement à eux, *elle possède des biens du patrimoine* et peut-être même *s'en donne-t-elle l'allure, les libertés, se considérant comme supérieure à ceux qui l'entourent*<sup>7</sup>. Le fait de posséder des biens, pour la valeur non négligeable de trois mille francs, induit une hiérarchie entre la *bourgeoise* et ses employés. Par ailleurs, les mauvais traitements qu'elle leur inflige sont vécus comme autant d'humiliations qui les renvoient à leur statut social ressenti comme inférieur.

À cet ensemble de considérations s'ajoute l'attitude du mari. Jean Saulnier ne cache pas son souhait de devenir veuf une nouvelle fois, laissant échapper délibérément devant ses domestiques des phrases sans équivoque : *Jamais nous ne serons heureux que quand l'un de nous sera mort [...] Si je ne la pends pas, je n'en aurai pas raison [...] Vous ne la tueriez pas, vous autres qui êtes tout le temps avec elle ? Nous aurions la paix.* Le meunier anticipe la suspicion qui pèsera sur lui en cas de décès de son épouse, aussi incite-t-il ses employés, qui subissent Marguerite également, à commettre le crime à sa place. Afin de précipiter le funeste événement, il s'engage auprès de Joséphine. Si Marguerite décède, il l'épousera et elle deviendra la nouvelle maîtresse au moulin du Chapeau. Cette promesse fait tourner la tête de la fille de Cadet et Catherine, journaliers de Coussay-les-Bois contraints à la plus grande précarité tout au long de leur vie<sup>8</sup>. Voilà l'occasion de franchir un seuil dans la reconnaissance sociale, dans l'aisance, de devenir à son tour *la bourgeoise* en profitant des biens de cette dernière dont Jean aura hérité. Dès lors, le plan machiavélique imaginé par le meunier fonctionne à merveille. Nul besoin pour lui de se « salir les mains », il suffit aux domestiques de savoir qu'ils ont son approbation tacite dans la préparation de leur forfait.

---

<sup>5</sup> Karl Marx et Friedrich Engels, *Manifeste du Parti communiste* (texte de 1848), Paris, Librairie Générale Française, éd.1973, p. 55 : *Par bourgeoisie, on entend la classe des capitalistes modernes, qui possèdent les moyens de la production sociale et emploient du travail salarié.*

<sup>6</sup> Parmi une production pléthorique en littérature, voir *Les Petits Bourgeois* de Balzac (1855) et, parmi d'autres, les personnages d'Aristide Saccard (*La curée*, 1871 ; *L'argent*, 1891), Eugène Rougon (*Son Excellence Eugène Rougon*, 1876) et d'Octave Mouret (*Pot-Bouille*, 1882 ; *Au Bonheur des Dames*, 1883) dans la saga des Rougon-Macquart de Zola.

<sup>7</sup> Adeline Daumard, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1992, p. 213.

<sup>8</sup> AD86 : 9 E 103-7 à 9. État-civil, Coussay-les-Bois, 1843-1869.

Il s'engage toujours plus auprès de la servante, tâchant de la convaincre sur son attitude lorsqu'elle serait interrogée par les gendarmes et les juges : *N'avoue jamais, nie toujours, laisse-toi condamner, l'argent fera tout, je te ferai sortir de prison et je te reprendrai après*. Rarement, dans une affaire d'empoisonnement, l'adage de Jean de La Fontaine selon lequel *Le flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute* va trouver si flagrante illustration.

## La mode du phosphore blanc

Comment éliminer la *bourgeoise*? Charles, Louis et Joséphine vont se livrer à une longue réflexion, qu'il convient de nommer « préméditation », avant d'arrêter leur choix autour de l'empoisonnement et, parmi les substances vénéneuses disponibles dans les campagnes des années 1860, sur l'une d'entre elles que nul autre n'a utilisée dans la région : les allumettes au phosphore blanc. Les trois complices, s'ils s'avèrent être des exceptions en Poitou, reflètent pourtant une technique à la mode dans les substances vénéneuses utilisées à des fins criminelles en ce milieu de XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, le docteur Gabriel Benoît, dans sa thèse de médecine soutenue à l'université de Lyon en 1888 sur les poisons dans les affaires de meurtres, en recense 1759 en France sur une période d'un demi-siècle couvrant les années 1835 à 1885. Si pour la moitié d'entre elles, le produit s'avère le classique arsenic, accessible en pharmacie, 340 affaires mettent en avant le « phosphore blanc », très majoritairement entre 1855 et 1860<sup>9</sup>. Le célèbre toxicologue Orfila le classe même en tête des poisons irritants.

Placé dans les allumettes par le Français Charles Soria en 1831 afin de les rendre non explosives et d'empêcher la désagréable odeur de soufre qui s'en dégageait jusque-là, elles sont industrialisées et diffusées en Europe et en Amérique du Nord dès l'année suivante. Elles connaissent un succès considérable, mais les risques liés à son contenu, hautement toxique, corrosif, inflammable et polluant, engendrent de nombreuses maladies graves chez les ouvriers et entraînent leur interdiction au début du siècle suivant au profit des allumettes à phosphore rouge, toujours en usage. Lorsque les trois employés du moulin du Chapeau se déterminent à éliminer leur *bourgeoise*, l'allumette blanche triomphe et l'utilisation du phosphore blanc comme poison criminel culmine.

Une fois prise cette décision, les tâches sont partagées. À Charles d'acquérir régulièrement des allumettes dans les différents commerces des villages environnants, à Joséphine de les gratter et de rassembler suffisamment de phosphore (15 à 30 grammes semblent suffire pour mettre fin à une vie humaine)<sup>10</sup>, à Léon de commettre le geste criminel. Les préparatifs durent près de deux mois. L'argent pour l'achat des allumettes est mis en commun, et Charles s'en va de temps à autre en acheter un paquet, à Lésigny, à Coussay ou à La Roche-Posay afin de ne pas éveiller les soupçons. Puis il les remet à Joséphine, qui chaque soir s'isole dans une grange afin de gratter consciencieusement les allumettes. Elle place les résidus dans un petit pot qui ne la quitte pas, caché dans l'une de ses poches.

Enfin, le 10 octobre 1860, n'y tenant plus, elle incite Léon à passer à l'action. Le jeune domestique parvient à verser dans une soupe les grammes de phosphore. Toutefois, la dose paraît insuffisante : Marguerite Cartier n'éprouve pas le moindre mal de ventre dans les jours qui suivent.



Malgré leur dangerosité reconnue depuis un siècle, les allumettes blanches sont toujours commercialisées dans certains pays, *ici une boîte*

<sup>9</sup> Alain Astier, « Les allumettes françaises ou la singulière histoire des empoisonnements par le phosphore blanc », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, vol. 85, n° 316, 1997, p. 385-394.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p.385.

issue de la production de Changzhou, Chine, 2014

Les domestiques ne se découragent pas pour autant, déterminés à mettre fin aux mauvais traitements qu'ils subissent et, pour l'une d'entre eux, persuadée qu'une place au chaud dans le moulin, près de Jean Saulnier, sera la récompense de ces efforts.

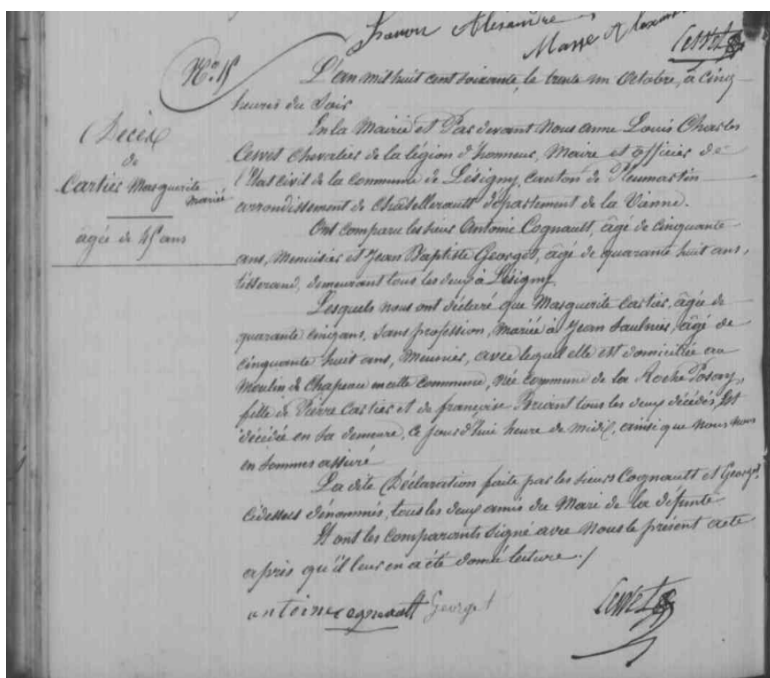
Mais l'impatience les gagne. Charles finit par acheter les allumettes par paquets de quatre, toujours au même endroit à Coussay-les-Bois et, dans la soirée du 24 octobre, une nouvelle occasion se présente. Dans un grenier, Marguerite procède au mélange du regain, le foin issu de la seconde ou troisième coupe de l'herbe et destiné au fourrage, avec de la paille, en compagnie de Léon et Joséphine. Elle remarque, par une fenêtre, un vacher égaré dans le jardin et ordonne à Léon de descendre le chasser, ce qu'il accomplit. Toutefois, son absence se prolonge et, à son retour, Marguerite remarque qu'il a les mains couvertes de phosphore et lui fait remarquer : *Malheureux enfant ! Comment te mets-tu les mains dans un état pareil, c'est du poison!*

Puis ils quittent tous les trois le grenier pour s'hydrater, la température paraissant élevée pour la saison. Marguerite demande à Louis de lui préparer un pichet de vin et, pendant ce temps, va s'assurer que son cochon est bien nourri. Lorsqu'elle revient, elle ingurgite deux verres du breuvage préparé par son domestique. Aussitôt, elle ressent le goût de phosphore et s'exclame : *Ah ! Je suis empoisonnée ! Empoisonnée par des allumettes!*

La maîtresse de maison était pourtant sur ses gardes. Quelques jours plus tôt, alors qu'elle somnolait au coin du feu, elle les entendit se dire, en parlant d'elle : *Ah, je l'étranglerais bien.* Mais sans doute, après ces mots venimeux, s'attendait-elle à une franche agression physique et non pas à un empoisonnement, procédé qui trompe sa méfiance. Dès lors, prise de vomissements, commence une longue agonie pour la *bourgeoise*.

## Le regard de la revenante

Durant une semaine, elle vomit et rend tout ce que son corps peut recracher, se tordant de douleur, hurlant, criant, jurant sur son lit de mort après son mari et tous ses domestiques. Elle aura le temps de désigner ceux qui, selon elle, sont les coupables de ce crime : le lendemain de l'empoisonnement, à l'officier de santé venu la visiter, elle affirme que *c'est ce drôle et cette fille qui ont fait cela.*



Acte de décès de Marguerite Cartier, 31 octobre 1860,  
AD86 : 9 E 155-6. Décès, Lésigny, 1858-1862, f. 62

Quatre jours plus tard, à sa sœur qui la soigne, elle réitère son accusation en offrant des précisions : *Après avoir bu, j'ai été laver ma tasse à l'étang et, en la rinçant avec mes doigts, j'ai vu qu'elle produisait des lueurs comme des allumettes que l'on frotte et j'ai reconnu que j'étais empoisonnée sérieusement.* Enfin, quelques heures avant son décès, elle jette au visage de Jean, son époux, les noms de Joséphine et Louis, assurant qu'ils étaient complices, qu'ils avaient agi méchamment pour la tuer et que c'était exprès qu'ils lui avaient administré du poison. Le 30 octobre, Marguerite s'éteint, victime des allumettes blanches.

Les soupçons pèsent immédiatement sur les domestiques, puisque le juge de paix du canton de Lésigny ordonne le prélèvement des organes pour une analyse, avant même la mise en terre. Portées à Châtellerault, les entrailles à peine refroidies de Marguerite livrent rapidement leurs secrets à Mascarel, docteur à l'hôpital de la ville, et aux professeurs Bonnet et Rolland, de l'École de Médecine de Poitiers venus procéder aux opérations chimiques par le *chemin de fer à grande vitesse*. Au matin du 4 novembre, les hommes de l'art sont formels : l'estomac, les intestins, l'œsophage, le foie, la rate et les poumons contiennent du phosphore en quantité amplement suffisante pour expliquer le décès.

La procédure est enclenchée et, l'après-midi même, les gendarmes impériaux procèdent à l'arrestation de Joséphine et Louis, conduits à la maison d'arrêt de Châtellerault. Le 19 novembre, Charles Pageault les rejoint puis, deux jours plus tard, le récent veuf complète la bande des empoisonneurs de Lésigny. Malgré de nombreux interrogatoires, aucun n'avoue quelque responsabilité que ce soit durant presque un mois. Puis, le 30 novembre, face au juge Jolly, Joséphine Debain craque. Elle raconte tout, depuis le début, l'attitude de sa maîtresse, l'exaspération des employés du moulin, la mauvaise réputation du mari et les relations coupables qu'elle entretient avec lui depuis plusieurs années, les promesses de Jean Saulnier et enfin la préparation et l'accomplissement de l'assassinat de Marguerite. Les confrontations se multiplient, durant lesquelles Joséphine livre des détails toujours plus précis que les trois hommes s'avèrent bien en peine de nier. Toutefois, si Louis Tartarin ne réfute pas sa complicité et sa responsabilité, il prétend avoir été largement « manipulé » par Joséphine, qui lui prodiguait des faveurs charnelles en échange. Charles Pageault se mure dans le silence. Jean Saulnier, pour sa part, renverse l'accusation, se révèle agressif envers Joséphine qu'il accuse d'avoir tout fomenté sans qu'il n'ait jamais été au courant de quoi que ce soit.

La stratégie des deux hommes sera récompensée par le jury de la cour d'assises de Poitiers qui, le 21 février 1861, les acquitte. À l'inverse, les aveux de Joséphine et de Léon leur vaudront d'être condamnés. Des circonstances atténuantes sont retenues, en particulier le jeune âge de Léon et un *esprit très simple* pour Joséphine. Elles leur évitent la peine capitale, sans toutefois que le dossier du procès ne précise la nature de leur condamnation. Les jurés ont-ils considéré que la jeune femme ne possédait pas toutes ses facultés mentales lorsqu'elle leur a précisé que la principale raison qui l'avait poussée à avouer son crime étaient *les visions de la femme Saulnier qui lui apparaissait chaque nuit, sur le bord de sa paillasse, et la terrifiait en la fixant droit dans les yeux* et que la revenante a cessé de la hanter à compter du jour où elle est passée aux aveux<sup>11</sup> ?

Gwénaél Murphy

---

<sup>11</sup> Peu d'études sur ces croyances au XIX<sup>e</sup> siècle : voir le travail de Xavier Yvanoff, *Histoire de revenants, vol. 2 : les temps modernes*, Paris, JMG Editions, 400 p. et les actes à venir de la journée d'étude organisée par l'université de Lausanne autour du thème « Les folles croyances du XIX<sup>e</sup> siècle » (25 mai 2018).